



Conseil de quartier de PYLA-sur-MER

Compte-rendu de réunion

Mardi 21 juin 2016

Démocratie participative
Cabinet du Maire
05 56 22 38 72
proximite@latestedebuch.fr
quartiers@latestedebuch.fr

Le Conseil de Quartier de Pyla sur Mer s'est réuni le mardi 21 juin à 17h30, mairie annexe de Pyla-sur-Mer.

Etaient présents :

- Madame Elisabeth MONTEIL-MACARD - Présidente du Conseil de quartier
- Monsieur Pascal BERILLON
- Monsieur Richard FAIVRE
- Monsieur Robert JOUSSE
- Monsieur Jean-Charles GAUFFIN
- Monsieur Louis GAUME
- Madame Mireille GUENEE
- Monsieur Stéphane BRAUD

En présence de :

- Madame Loretta LAHON-GRIMAUD - Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie participative et au handicap
- Monsieur Fabrice PETIT - Directeur de Cabinet
- Madame Mauri NADEAU - Administratif

Excusés :

- Madame Géraldine RIGAUD
- Monsieur Jean-Luc TONNEAU
- Madame Colette DAVRINCHE
- Madame Martine VESCHAMBRE
- Madame Sandrine MAYET
- Madame Nadia DELAGE
- Monsieur Pascal BERNARD
- Monsieur Nicolas HENIN - Conseiller municipal

Madame Elisabeth MONTEIL-MACARD ouvre la séance du Conseil de quartier de Pyla-sur-Mer à 17h30 et remercie les conseillers de leur présence.

I. Bienvenue

Madame Elisabeth MONTEIL-MACARD souhaite la bienvenue à M. Stéphane BRAUD et M. Jean-Charles GAUFFIN, nouveaux membres du Conseil de quartier de Pyla-sur-Mer.

II. Réponses aux questions des conseillers

1. Les toilettes publiques ont été installées au coin de l'avenue des Violettes près des maisons. Pourquoi ne pas les avoir implantées derrière la mairie?

 Réponse

Le socle d'implantation en béton était déjà installé (ancien emplacement des bacs à verre). Les toilettes sont gratuites et utilisables depuis un mois. Le coût de cette installation indispensable pour le secteur s'est élevé à 70 000 €.

2. S'agissant du stationnement de l'avenue Louis Gaume. Il était annoncé que le stationnement serait en épi d'un côté de la chaussée. Ce n'est pas le cas tout le long de l'avenue. Pourquoi ?

 Réponse

Le stationnement de l'avenue Louis Gaume, dans sa 1^{ère} partie, est en épi, à gauche et longitudinale sur sa partie droite. Le respect des distances de recul des véhicules ainsi que la largeur du trottoir ont été privilégiés.

3. Pouvez-vous nous préciser ce qui est prévu pour le stationnement des voitures de la clientèle de l'hôtel Haïtza ?

 Réponse

Les places de parking pour la clientèle d'Haïtza ont été prévues avec un total de 38 places pour 38 chambres.

4. Sera-t-il possible d'aménager une grande salle dans le futur Centre culturel Pierre Dignac?

 Réponse

Le Centre culturel, avec ses deux salles polyvalentes ouvertes, disposera de 150 m² au lieu de 80 m².

5. Pouvez-vous nous préciser les mesures de surveillance prévues cet été autour des établissements de nuit ?

 Réponse

La Brigade de tranquillité publique commence son activité le 1^{er} juillet. Comme l'année dernière, quatre agents dont une brigade cynophile seront présents au mois de juillet et août, trois à quatre nuits par semaine de 22h à 6h30.

6. Un nettoyage supplémentaire des plages est-il prévu (cailloux) ?

 Réponse

Des cailloux et des ferrailles enfouis remontent à la surface du sable. Le nettoyage des plages est effectué régulièrement par le Pôle Technique de la mairie de La Teste de Buch.

7. Pouvez-vous nous rappeler le coût et le volume de l'ensablement des plages pour le Pyla-sur-Mer ?

 Réponse

Le réensablement des plages du Pyla-sur-Mer par le SIBA :


- 155 000 m³*
- 259 000 €*
- Du musoir (La Corniche) jusqu'à l'avenue du Bassin (juste avant le Moulleau)*
- Le réengraissement s'effectue, en ce moment, à La Jagude.*
- Les points sont très précis, suite à une étude par bathymétrie.*

8. Un riverain de l'avenue d'Haïtza vient de découvrir un nouveau sens de circulation. Une information a-t-elle été faite ?

 Réponse

Le sens de circulation Haïtza/Escalduna s'effectuera en sens unique, dans sa 1^{ère} partie. Un sens interdit et des panneaux de signalisation l'ont matérialisé.

9. Proposition d'implanter des conteneurs à verre enterrés à côté du Cercle de voile du Pyla. Ils pourraient être installés en supprimant quelques places de parking au droit des cabanes des kayakistes et cachés par de la végétation.

 *Historique : Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place Meller, les bacs à verre enterrés devaient être positionnés face à la Poste.*

Suite à une pétition des riverains signifiant leur opposition, la mairie a annulé ce projet.

- ▣ *Cette proposition à côté du Cercle de voile de Pyla et celles qui seront proposées devront tenir compte, entre autres, du levage des bacs. Les branches des arbres pourraient gêner l'enlèvement du verre par la Cobas.*

Avis des conseillers :

- ▶ La déchetterie du Pyla-sur-mer est le seul lieu où l'on peut déposer le verre.
- ▶ Au vue du déficit de places de parking, en supprimer quatre, accentuerait le problème des places de stationnement.
- ▶ L'implantation des bacs, côté Cercle de voile, nuira aux stationnements des bus qui déposent les enfants. De plus, il pourrait devenir un stationnement potentiel pour les camping-cars.
- ▶ Attention à la saturation des encombrements des conteneurs de la déchetterie du Pyla-sur-mer et du futur lieu de collecte par les dépôts de bouteilles des professionnels (restaurants, bars...)
- ▶ Les ambassadeurs du tri ont fait remarquer qu'ils trouvent de plus en plus de bouteilles en verre dans les poubelles.
- ▶ Le positionnement du côté de La Poste pourrait être relancé avec l'accord préalable des riverains.

Le conseil de quartier étudiera et proposera des emplacements éloignés de riverains, sans arbres et sans avoir à supprimer des places de parkings.

III. Questions des conseillers

- ✍ Les voitures se garent dans la courbe de la Corniche, occultant le panorama. Les travaux de voirie étant terminés, un conseiller demande l'interdiction de stationner dans ce virage et la verbalisation des véhicules en infraction.
- ✍ Les conseillers remarquent que les travaux viennent de se terminer et les trottoirs sont déjà cassés.
 - ▣ *Dès que les travaux seront terminés, l'information sera donnée, des marquages au sol et des panneaux d'interdiction seront installés et matérialisés.*

✎ Les nuisances et la dangerosité de l'accès à la Dune du Pilat restent toujours d'actualité. La saturation du parking, la création de bouchons, les véhicules garés n'importe où, restent une problématique non résolue à ce jour.

L'accès n'est pas digne d'un Grand site classé. Une solution sera-t-elle trouvée ?

📄 *Le diagnostic demandé par le Syndicat Mixte de la Dune est dans sa dernière phase de concertation.*

✎ Les plans de la ville ne figurent plus au dos des nouveaux supports publicitaires.

✎ Place Meller, trois bancs ont été sortis pour les travaux mais n'ont jamais été remis. Les personnes ne peuvent plus s'asseoir.

📄 *Dans le cadre de la réfection du Cercle de voile un aménagement est prévu. Pour les trois bancs, la demande de réfection et de réinstallation sera faite.*

✎ Le panneau de l'avenue des Acacias est couché dans le fossé, au niveau de l'hôtel de Maminotte.

✎ Allée des Lauriers, un côté il est indiqué Avenue et de l'autre Allée. Qu'elle est la vraie dénomination ?

✎ Demande l'édition d'une plaquette supplémentaire à usage des locations saisonnières pour informer les locataires des jours de ramassage des poubelles et le fonctionnement du tri.

📄 *L'Office de tourisme donne à tous les loueurs privés et agences immobilières les informations nécessaires pour les vacanciers.*

Le lien du site internet de la Cobas est indiqué sur le site de la ville et de l'Office de Tourisme.

✎ Les travaux en juillet et août sont-ils interdits à Pyla-sur-Mer ?

📄 *Sauf cas d'extrême urgence, les travaux sont interdits en juillet et août.*

Les arrêtés du Maire se trouvent sur le site de la ville de La Teste de Buch // Onglet Police municipale.

✎ La récurrence des panneaux cloutés sur les arbres. Plusieurs panneaux ont été retirés puis remis.

📄 *Ces observations seront transmises à la Police municipale.*


✎ La révision du règlement local publicitaire ne mentionne pas la date de fin d'enquête.


Révision du règlement local de publicité


Il n'y a pas de date de fin à indiquer sur ce cahier de requête. Conformément à la procédure du PLU qui est suivie ici, ce cahier est mis à la disposition du public jusqu'à la fin de la procédure de concertation (phase 4 - voir calendrier de la procédure), et suivie de la délibération (phase 5 - arrêt du projet RLP + bilan de la concertation).

La procédure comprend le débat en conseil municipal (septembre ou octobre, les réunions internes et publiques).


Fibre optique pour le Pyla

 La gestion est pilotée par Gironde numérique et la Cobas. Techniquement, les gaines ont été enfouies lors des travaux de réaménagement.

 Demande l'enlèvement d'une poubelle, Place Roger Saint-Brousse - Domaine de la Forêt - Angle boulevard des Crêtes// Allée Messidor. En effet, tous les fins de week-ends, des détritrus s'accumulent et altèrent l'image du lieu.

 Un conseiller souhaiterait que la mairie engage une demande auprès d'ERDF afin de remplacer tous les transformateurs contenant du pyralène dans les transformateurs ERDF du fait de sa dangerosité pour l'homme et l'environnement.

 Boulevard Louis Lignon, la rénovation de la route n'aura-t-elle pas pu attendre 2017?

 Le Conseil départemental a décidé cette rénovation malgré la prévision des travaux communaux relatifs aux eaux pluviales et à l'enfouissement des réseaux 2017/2018.

Informations

- Assemblée générale de l'association de J'aime Pyla à l'Hôtel Haïtza - mercredi 3 août à 10h.
- Assemblée générale de l'ADPPM au Centre culturel Pierre Dignac - samedi 6 août à 10h.

Madame Elisabeth MONTEIL-MACARD remercie les membres de leur participation. La réunion se termine à 19h.

Bonnes vacances estivales à tous